



Accusé d avoir cassé un portable

Par **Tokio06**, le **26/03/2023** à **01:26**

Bonjour

Mon fils est accusé d avoir bousculé sans faire exprès une élève et d avoir cassé un téléphone portable qui se trouvait apparemment dans son sac, au collège.

Mon fils n'a pas du tout poussé cet enfant. Au collège ni la directrice ni surveillant ni cpe n à vu ce téléphone on ne sait même pas si ce téléphone existe et pourtant nous sommes convoqué au tribunal pour une audience.

Par **Visiteur**, le **26/03/2023** à **08:36**

Bonjour,

[quote]accusé d avoir bousculé sans faire exprès[/quote]

Une telle accusation ne portera pas lourdes conséquences

Il nous est impossible de nous prononcer avec les éléments que vous nous indiquez...

[quote]et pourtant nous sommes convoqué au tribunal pour une audience.[/quote]

C'est donc lors de cette audience que vous en saurez davantage et que vous pourrez exposer ce que vous dites ci-dessus.

Par **Tokio06**, le **26/03/2023** à **19:35**

Merci beaucoup pour votre réponse. Joint à la convocation il y a une lettre de la mère qui demande le remboursement identique du téléphone, le remboursement de l'abonnement depuis le 1er avril 2022 à ce jour et des dommages et intérêts si il serait arrivé quelque chose à sa fille sur le chemin.
C'est vrai que ça fait peur et je ne savais pas qu'on pouvait être convoqué et accusé sans preuve.

Par **Tokio06**, le **26/03/2023** à **23:34**

Non la police n'a pas pris la plainte, j'ai été au commissariat ils ne prennent pas une plainte pour un téléphone portable. Mais le tribunal judiciaire lui a pris en compte la lettre de la mère et nous convoque avec mon fils au tribunal judiciaire pour une audience publique.
Apparemment la mère a un conciliateur de justice et il nous aurait envoyé une conciliation que je n'ai jamais reçu le recommandé du coup on se retrouve convoqué.
L'école a donné nos coordonnées au conciliateur et l'école ne veut pas écrire de lettre pour dire que mon fils était convoqué avec la cpe ce jour là car il subissait de l'harcelement

Par **Tokio06**, le **26/03/2023** à **23:36**

Oui elle demande des dédommagement s'il serait arrivé un accident à sa fille sur le chemin.

L'histoire date de l'année dernière, l'école ne m'a jamais convoqué. Et le père de l'élève avait menacé mon fils devant l'école pour avoir nos coordonnées